



Fédération Valaisanne des Sociétés de Chasse

# CHASSE - SÉCURITÉ

Adoptez  
toujours le bon  
comportement!



Dès un regroupement  
de deux personnes,  
les fusils doivent  
toujours être **cassés**  
et cartouches **retirées**.

OUI ✓



# les 4 règles de sécurité

**Une arme doit toujours être considérée comme chargée.**



Adoptez un comportement sûr, une partie des accidents surviennent avec une arme que l'on croyait être, à tort, déchargée!

1

**Ne jamais pointer ou laisser pointer par mégarde son arme sur un but que l'on ne veut pas atteindre.**



2

# les 4 règles de sécurité

**Avant le tir:  
Identifier formellement  
le gibier et analyser  
la zone du tir.**



Les zones situées entre le chasseur et le gibier, aux alentours proches et à l'arrière-plan du gibier doivent être exemptes de tout danger. Attention aux ricochets notamment lors de tirs vers des rochers, dans un pierrier, dans une forêt, sur un plan d'eau, sur une route ou sur sol gelé!  
**Assurez-vous d'un tir fichant.**

3

**Ne placer l'index sur la détente qu'au moment où le gibier est aligné dans le dispositif de visée.**



Au poste, **gardez votre index sur le pontet** jusqu'au moment du tir, car le temps d'aligner le dispositif de visée sur le gibier est plus long que celui nécessaire à placer l'index sur la détente. Le chasseur évite ainsi tout départ du coup non contrôlé!



4

# CHARGEMENT ET RETRAIT DES CARTOUCHES



Tournez-vous contre une butte ou un talus et vérifiez qu'il n'y ait personne devant vous.

Lors des manipulations, le canon sera toujours pointé vers le sol.

✓ OUI

## Attention danger! NE JAMAIS FAIRE :



Ne jamais faire de manipulations en direction de véhicules ou de personnes!



# FRANCHISSEMENT D'OBSTACLES

La règle :  
Lors de tout franchissement d'obstacles (torrent, barbelés, tronc...), seul ou à plusieurs, **déchargez votre arme!**

✓ OUI



Carabine déchargée  
culasse ouverte

✓ OUI

Fusil cassé,  
cartouches  
retirées

✓ OUI

## Attention danger! NE JAMAIS FAIRE :



Transmettre  
une arme chargée!

NON X

Franchir un  
obstacle  
avec un fusil  
chargé!



NON X

# DEPLACEMENTS EN GROUPE OU REGROUPEMENT

Assurez-vous régulièrement que votre carabine soit bien assurée et ne la laissez jamais pointer en direction d'autres personnes.

✓ OUI



✓ OUI



✓ OUI



Dès un regroupement de deux personnes, les fusils doivent toujours être cassés et cartouches retirées.

✓ OUI

# DEPLACEMENTS EN GROUPE OU REGROUPEMENT

## Attention danger! NE JAMAIS FAIRE :



✓ OUI

Lors de passage, même dans votre dos, de promeneurs ou d'un véhicule, cassez immédiatement votre fusil.



✓ OUI

REGLE GENERALE EN GROUPE :  
L'arme ostensiblement déchargée  
- culasse ouverte ou fusil cassé -  
démontre votre souci de sécurité  
et de respect du prochain.

✓ OUI



NON X

Le canon ne doit jamais être dirigé vers une personne!



NON X

Se déplacer avec des fusils chargés!

La bretelle du fusil favorise le port d'une arme chargée, **idéalement** il faudrait l'ôter.

# TIRS EN BATTUE

Attention aux autres groupes chassant à proximité et aux autres usagers de la nature.

Zone en vert = tir autorisé

Zone en vert = tir autorisé

Zone en vert = tir autorisé

Assurez-vous d'un tir fichant, attention aux ricochets.

Respectez l'angle de tir de 30°, visualisez dans le terrain votre angle de tir et votre zone de « tir interdit », utilisez la règle des 5 pas de côté et 3 pas en avant.

Faites-vous identifier de vos voisins directs, ayez un contact visuel entre vous ; un signe de la main et une réponse identique comme quoi vous avez bien repéré l'emplacement de votre voisin est indispensable.

Zone en rouge = tir interdit

Tous les tireurs doivent se trouver sur une même ligne.

Ne quittez pas votre poste durant la traque, n'entrez sous aucun prétexte dans la zone de tir.

Zone en rouge = tir interdit

Attention aux rabatteurs, en règle générale on ne tire pas dans l'enceinte traquée.

Portez un gilet de battue de couleur vive.

Zone en rouge = tir interdit



TRAQUE

TRAQUE

TRAQUE



# RANGEMENT

Dans le véhicule



Fusils cassés et cartouches retirées.  
Carabine dans la housse, culasse ouverte.



Dans votre habitation



Entreposez vos armes dans un coffre prévu à cet effet ou tout-du-moins dans une armoire **sous clé**, séparez les armes des cartouches.

# PREUVE PÉRIODIQUE

# DE LA SÛRETÉ DU TIR

Nom: .....

Prénom: .....

Domicile: .....

N° BP: .....

Signature: .....

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

COLLER ICI VOTRE  
VIGNETTE DE TIR

**DANS TOUS LES CAS DE  
FIGURE, LE CHASSEUR EST  
RESPONSABLE DE SON TIR**

- **Entraînez-vous régulièrement à l'exercice du tir**
- **Ne partez jamais à la chasse avec une arme que vous n'avez pas récemment réglée**
- **Ne partez jamais à la chasse avec une arme qui a un **disfonctionnement** manifeste**
- **Votre arme doit être entretenue et un service périodique auprès d'un professionnel est fortement recommandé.**



Fédération Valaisanne des Sociétés de Chasse

## Numéros d'urgence



Appel d'urgence

**144**



Police

**117**



Air-Glacières

**1415**



Pompiers

**118**



Service de dépannage

**140**



[www.fvsc.ch](http://www.fvsc.ch)

[info@fvsc.ch](mailto:info@fvsc.ch)